

Chambre des Représentants.

(1)

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1855.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je reçois des marques réitérées de la confiance sympathique des gouvernements étrangers. Mon Fils bien-aimé, le Duc de Brabant, dans les divers pays qu'il vient de visiter, a pu reconnaître, par l'accueil qu'il y a reçu, quel rang élevé notre Patrie occupe entre les Nations. Comme père et comme Roi, j'ai été heureux de constater l'existence de ces sentiments unanimes.

La situation intérieure du pays, en présence des difficultés des temps, est généralement satisfaisante. Cependant, au milieu de tant d'éléments de prospérité et de sécurité, mon cœur s'émeut à la vue des épreuves douloureuses que nous fait subir le haut prix des subsistances. Déjà le Gouvernement, les administrations locales, les associations particulières, se sont unis dans un même sentiment de solidarité nationale. Vous vous ferez un devoir de seconder ce mouvement. Vous examinerez, avec un bienveillant empressement, les propositions qui vous seront soumises dans le but de favoriser le travail et de faciliter l'alimentation des populations si dignes de notre sollicitude. Je compte sur le concours de tous les dévouements et sur la protection de la Providence.

Les circonstances donnent un intérêt d'actualité au projet de loi qui vous sera présenté relativement aux institutions de bienfaisance et aux fondations de charité.

L'instruction à tous les degrés doit être, pour les pouvoirs publics comme pour les familles, un objet de constantes préoccupations. Vous aurez à résoudre, sous le double rapport de la liberté et de la science, la question de l'organisation des jurys d'examen universitaires.

Les lettres et les arts attestent, par leurs progrès, le développement de la vie intellectuelle du pays. Notre École a su, dans deux expositions simultanées, se distinguer par les œuvres les plus remarquables.

C'est avec un légitime orgueil que, dans le concours ouvert par la France entre

tous les peuples producteurs, la Belgique a vu apprécier la position éminente que lui ont faite son agriculture et son industrie.

Le commerce se maintient dans un état prospère; nos relations avec les contrées lointaines continuent à s'étendre. Les Chambres apprendront avec intérêt qu'aux deux services de navigation à vapeur vers les États-Unis et le Brésil, qui seront prochainement exploités, viendra se joindre une ligne nouvelle, dirigée vers le Levant.

Vous aurez à examiner des modifications à la loi d'accise sur le sucre. Elles auront pour objet d'augmenter le revenu public et de concourir ainsi au maintien de notre équilibre financier.

Un projet de loi relatif au timbre des effets de commerce, un autre relatif aux conseils de prud'hommes seront soumis à vos délibérations.

Les études pour la révision du Code pénal se poursuivent. Le deuxième livre pourra vous être présenté pendant la session actuelle.

Vous serez appelés également à refondre et à compléter la législation sur l'organisation judiciaire.

L'armée, par son instruction et par sa discipline, continue à se montrer digne de la sollicitude du Gouvernement et de la bienveillance des Chambres. De même que la garde civique, elle ne cesse de donner des gages de son dévouement à nos institutions.

Une commission, instituée par mon Gouvernement, est chargée d'examiner toutes les questions qui concernent la marine militaire.

Plusieurs travaux d'utilité publique sont en voie d'exécution. Mon Gouvernement considère comme un devoir d'en poursuivre le prompt achèvement.

Une grande activité est déployée sur les lignes des chemins de fer concédés, qui sont en majeure partie terminées et mises en exploitation.

L'industrie privée a formulé de nouvelles demandes pour associer ses capitaux à l'œuvre nationale des chemins de fer. Vous aurez à les apprécier.

Ces travaux, dans leur ensemble, fourniront des ressources opportunes aux classes laborieuses de toutes nos provinces.

Messieurs, nous venons de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre indépendance. Si cette indépendance a été féconde en bienfaits pour le pays, si, accueillie à son origine avec quelque défiance, elle est entourée aujourd'hui de l'estime et de la sympathie des gouvernements et des peuples, nous le devons à cet esprit de modération et de droiture qui fait le fond du caractère national et qui doit constituer la base de notre politique. Mon Gouvernement est pénétré de cet esprit; j'aime à croire que le concours loyal des Chambres ne lui fera pas défaut.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU ROI.

SIRE,

Les témoignages réitérés de confiance et de haute estime que Votre Majesté continue à recevoir des gouvernements étrangers, et que votre Fils bien-aimé, le Duc de Brabant, a été heureux de recueillir dans les pays qu'il a visités, sont la récompense de la conduite loyale et digne que la Belgique et son Roi ont su tenir, et dans laquelle ils veulent persister. La nation entière s'associe au sentiment de bonheur et de légitime fierté qu'en a éprouvé votre cœur de père et de Roi.

La sécurité intérieure dont nous jouissons a développé l'activité agricole, industrielle et commerciale dans presque toutes nos provinces, et le travail pour les classes ouvrières y est abondant. Malheureusement, le pays n'a pu échapper aux atteintes de la crise des subsistances qui nous imposent des épreuves douloureuses que les autres nations traversent comme nous, et peut-être avec moins de moyens d'y résister.

Le cœur paternel de Votre Majesté s'est ému de cette situation, que la Providence, nous en avons l'espoir, saura rendre passagère; déjà une impulsion heureuse a été donnée aux administrations locales, aux associations particulières et aux dévouements individuels, qui ont mis l'intelligence de la charité, toujours ingénieuse et féconde, au service des classes qui souffrent du prix élevé des denrées alimentaires.

Des mesures ont été prises, dans le cercle restreint où se meut l'action administrative; Votre Majesté nous en annonce d'autres destinées à procurer au travail des ressources nouvelles et multipliées, et à faciliter l'alimentation publique.

Vous pouvez, Sire, compter sur notre concours empressé pour seconder les louables efforts de votre Gouvernement.

La Chambre apportera dans l'examen du projet de loi relatif aux institutions de bienfaisance et aux fondations de charité, qui va nous être présenté, l'attention sérieuse qu'exige l'importance même des graves intérêts qui s'y rattachent.

La Belgique est un des pays où il a été fait le plus de choses utiles en faveur de la liberté et du développement des études. La question de l'organisation des jurys universitaires attend une solution conforme au caractère scientifique et libéral que la législation en cette matière doit conserver.

Les lettres, les arts et toutes les branches du travail national, sont depuis longtemps dans des voies de progrès que le Roi a plusieurs fois constatées devant le pays. La double exposition que la France a ouverte à la noble rivalité de toutes les nations, était une épreuve solennelle que la Belgique a acceptée avec confiance. Cette confiance ne l'a pas trompée, et les succès remarquables obtenus par notre école, par notre agriculture et nos industries, assignent au pays un rang élevé à côté des nations depuis longtemps en possession de leur renommée.

Le commerce est dans une situation prospère. Le Gouvernement et les Chambres ont compris que l'un des moyens les plus efficaces de développer nos relations avec les marchés lointains, est l'établissement des services de navigation à vapeur qui ont tant contribué à accroître la prospérité commerciale des autres nations maritimes. Les deux lignes dirigées vers les États-Unis et le Brésil seront prochainement exploitées, et la Chambre sait gré à Votre Majesté de l'intérêt particulier qu'elle attache au nouveau service à établir vers le Levant.

Les modifications qui seront apportées à la loi d'accise sur les sucres, feront l'objet de notre sérieux examen. Nous espérons qu'elles auront pour résultat d'augmenter le revenu public, en conservant à cette législation le double caractère commercial et industriel que les Chambres ont voulu y donner.

Les projets de loi relatifs au timbre des effets de commerce, aux conseils de prud'hommes, à l'organisation judiciaire et à la révision du Code pénal, seront examinés avec le même soin que le Gouvernement a mis à les préparer.

L'armée n'a jamais cessé de se montrer digne de la sollicitude constante que le Roi lui a vouée et à laquelle les Chambres se sont associées avec patriotisme. Le pays se repose plein de sécurité sur le dévouement inaltérable de la garde civique et de l'armée à nos institutions, dont elles sont le ferme appui.

La Chambre attendra le résultat des études de la commission chargée d'examiner les questions qui concernent la marine militaire.

L'achèvement de plusieurs travaux d'utilité publique, l'activité déployée sur les lignes des chemins de fer concédés, accroîtront la richesse générale et fourniront de nouveaux moyens de travail aux classes laborieuses dans toutes les parties du pays.

Le chemin de fer de l'État et les chemins de fer concédés forment un réseau national. L'association de ces intérêts a eu pour but et pour effet de rapprocher nos provinces, d'en resserrer les rapports, et de hâter le développement de la prospérité publique. Ces intérêts doivent se protéger sans se nuire, et c'est sous l'influence de cette pensée que nous examinerons les projets de concessions nouvelles, annoncées par Votre Majesté.

Sire, un quart de siècle nous sépare du jour où notre indépendance a été conquise. Votre Majesté sait que cette date glorieuse est gravée profondément dans la mémoire du peuple belge, parce qu'elle lui rappelle les trois choses qui assurent à la patrie une existence durable : une nationalité de jour en jour plus affermie au dedans et plus respectée au dehors ; une Constitution chère à tous et une Dynastie aimée de tous.

Vous avez voulu, Sire, constater combien les avantages que cette féconde indépendance a produits, ont été nombreux et importants, et à quel degré de prospérité intérieure et d'influence extérieure, elle a élevé la Belgique, pendant cette période de vingt-cinq années. Votre Majesté attribue, avec raison, ces résultats à l'esprit de modération et de droiture qui distingue le caractère national et qui doit être la base de la politique du Gouvernement. Mais nous manquerions de souvenir et de reconnaissance si nous ne proclamions pas que cette situation heureuse et forte est due aussi à la constante sagesse du Roi que la Belgique dévouée vénère, et que les gouvernements et les peuples étrangers entourent de leur sympathique respect.

Le gouvernement de Votre Majesté réclame notre loyal concours en échange de ses droites intentions et de la modération qui est la règle de sa conduite; ce concours ne lui fera pas défaut, et nous saurons comprendre l'étendue des devoirs que les circonstances imposent à notre patriotisme.

RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.

MESSIEURS,

Je vous remercie des sentiments toujours si sympathiques et si dévoués que la Chambre des Représentants m'exprime par votre organe.

Il nous est permis de contempler avec bonheur le tableau des vingt-cinq premières années de notre indépendance nationale. La Belgique et sa dynastie se sont loyalement associées pour assurer et pour consolider cette indépendance; elles ne peuvent que gagner à identifier toujours leurs intérêts et à confondre leurs destinées.
